

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2005/004884**
n°de gestion : **2002D02533**
n°SIREN : **398 384 198 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 09/03/2005 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CCI CONSEILS - COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE DE CONTROLE D INFORMATION ET DE CONSEILS société d'exercice libéral par actions simplifiée

2 BIS rue Tete d or 69006 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire (2 exemplaires)
procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

modification relative aux dirigeants d'une société de personnes

"CCI CONSEILS"

**COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE,
DE CONTRÔLE, D'INFORMATION ET DE CONSEILS**

**Société d'Exercice Libérale par actions simplifiée
au capital de 16.000.000 €
Siège social : 2 bis, Rue Tête d'Or
69006 LYON**

398 384 198 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 FEVRIER 2005**

L'an Deux Mille Cinq,
Le 28 février,
A 10 heures,

Les associés de la société CCI CONSEILS se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, 2 bis, Rue Tête d'Or 69006 LYON, sur convocation faite par lettre simple adressée le 11 février 2005 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marcel LAROSE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

M. Michel PITIOT

M. Alain ROUX

les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

M. Roland CARRIER

est désigné comme secrétaire.

Monsieur Jacques CHARPIN, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 11 février 2005, est

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou ayant donné pouvoir possèdent actions sur les 100.000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :



- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Alain GRILLE, demeurant 87, Chemin de l'Indiennerie – 69370 ST DIDIER AU MT D'OR, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alain GRILLE, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(Handwritten signatures)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs

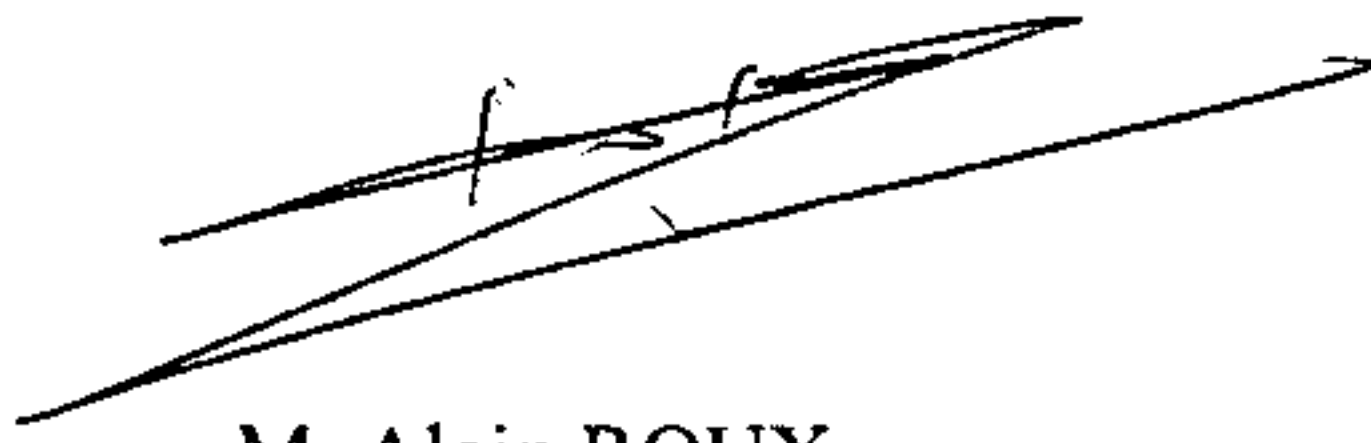
Le Président

Le Secrétaire

M. Michel PITIOT

M. Marcel LAROSE

M. Roland CARRIER



M. Alain ROUX



M. Alain GRILLE

« bon pour acceptation des fonctions d'administrateur »

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur



« CCI CONSEILS »

**COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE,
DE CONTROLE, D'INFORMATION ET DE CONSEILS**

Société d'Exercice Libérale par Actions simplifiée

Au capital de 1.600.000 €

Siège social : 2 bis, Rue Tête d'Or – 69006 LYON

398 384 198 RCS LYON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JANVIER 2005**

L'an Deux Mille Cinq
Le 31 janvier, à 10 heures,

le Conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- - Nomination d'un nouvel administrateur,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,

Sont présents et ont signé le registre de présence :

Monsieur Marcel LAROSE

Monsieur Alain ROUX

Monsieur Albert SERVAN

Monsieur Jean-Pierre HORTEUR

Monsieur Pierre-Michel MONNERET

Monsieur Roland CARRIER

Monsieur François de BUSTAMANTE

Monsieur Jean-Yves PERROT

Monsieur Michel PITIOT

Monsieur Jean-Marc PENNEQUIN

Monsieur Jean-Michel REY

Assiste également à la réunion Monsieur Alain GRILLE.

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Albert SERVAN

Monsieur Marcel LAROSE, Président du Conseil d'administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président expose au Conseil qu'en conséquence de la décision qui précède, il conviendrait de nommer Monsieur Alain GRILLE en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction.

Sur proposition du Président, le Conseil propose de soumettre à l'Assemblée la nomination de :

- ✓ Monsieur Alain GRILLE
Demeurant 87, Chemin de l'Indiennerie – 69370 ST DIDIER AU MT D'OR

en qualité de nouvel administrateur, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil, sous la condition suspensive de la nomination de Monsieur Alain GRILLE, en qualité d'administrateur par l'assemblée générale, décide à l'unanimité de nommer ce dernier aux fonctions de Directeur Général, en adjonction des Directeurs Généraux actuellement en fonction, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Certifié Conforme
Le Président
Marcel LAROSE

